

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-542305

44177

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03569

Société :

Actif Pensionné(e)
Nom & Prénom : DIAMANE

Autre :

Mostafa

Date de naissance : 1955

Adresse : lot' El othmania N°62 Sidi Maarouf
Casab

Tél. : 06 66 18 09 44

Total des frais engagés : 484,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHAMI Ahdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux
Res. Riad Oulfa GR 14 Entrée 4
Appt. N°48 - Casablanca
Tél. : 05 22 31 38 03

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous brouillon à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 16.11.2020

Signature de l'adhérent(e) :

hba

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/07/2021		266,3		INP : 09170400613
24/09/2020		100,0		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Distributeur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL OUA DRAA CHAHIBY ANDERSON 88, Lotis. Reka CT Route 100 Lot "G", 91223 Madour - Casablanca Tel: 05 22 32 12 40 LAHLOU Mouloud PHARMACIE POPULAIRE Medi One Rifa & Co Tél. 05 22 32 10 55 / 05 22 32 10 50 10/09/20	18/09/20	63,50 220,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

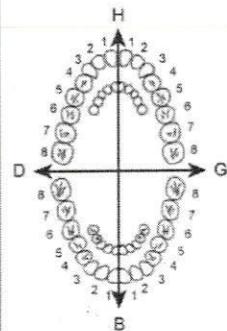
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

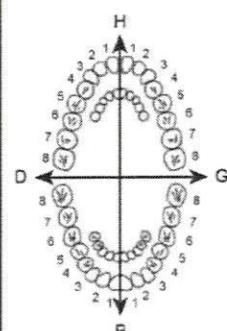
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr. CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux

Spécialiste Diplomé de la Faculté
de Médecine de Montpellier

الدكتور عبد الكامل الشامي
أخصائي في أمراض و جراحة العيون

أخصائي حاصل على دبلوم
من كلية الطب بمونبليي

ORDONNANCE

Casablanca le : 10-05-21



7^e. DRAMANE - Postalg

90.70

ISOPHARM
Neweyes 15 dosettes
129.90 DH

129.90

collyre opatanol.

S.V

129.90
Mémes en gelavisc

S.V

220.60

3/1/21

Dr CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux
Tél : 05 22 31 38 03
Appartement N° 48 - Riad Oulfa Casablanca
Entrée 4

PHARMACIE POPULAIRE
LAHLOU Mohamed
Assidou Hadi Omar Rifi & Bd. d'Alsace
Casablanca Tel : 05 22 22 17 04

Dr. CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux

Spécialiste Diplômé de la Faculté
de Médecine de Montpellier

الدكتور عبد الحامد الشامي
أخصائي في أمراض و جراحة العيون

أخصائي حاصل على دبلوم
من كلية الطب بمونبليي

ORDONNANCE



Pharmacie AL OUJKHOUA
Dr. CHAHRY Abderrahim
88, Lotis. Rakia CT Route 1100
Lot « Gr. » Sidi Maârouf, Casa
Tel: 05 22 32 12 40

26.28.200
Dr. A.M.A.W. No stage



Maxidrol



Dr. CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux
Res. Riad Oulfa GR 14 Entrée 4
Appt. N° 48 - Casablanca
TEL : 05 22 31 38 03